

# NOTRE

# MISSION ?

Vous protéger en veillant au respect et à l'application de la *Loi sur le courtage immobilier*.

OACIQ

informer + protéger

# DES QUESTIONS?

La *Loi sur le courtage immobilier* vous permet de bénéficier de plusieurs protections lorsque vous vendez, achetez, louez ou financez un immeuble avec l'aide d'un professionnel autorisé par l'OACIQ.

Des questions à propos de votre transaction immobilière?

**Info OACIQ** vous accompagne et vous guide vers les ressources appropriées.

*Est-ce que je  
peux annuler ma  
promesse d'achat?*

*Est-ce qu'un courtier a  
le droit de me solliciter  
si je vends ma maison  
par moi-même?*

*Je ne comprends  
pas des clauses de  
mon contrat*



450 462-9800  
1 800 440-7170  
[info@oaciq.com](mailto:info@oaciq.com)

# UN PROBLÈME ?

Vous avez une raison de croire que votre transaction ne s'est pas réalisée selon les règles de l'art ?

Sachez que vous pouvez nous signaler une situation problématique en contactant notre **Service d'assistance au public**.

1

IDENTIFIEZ LES RENSEIGNEMENTS CLÉS  
SUR LA SITUATION PROBLÉMATIQUE

2

RASSEMBLEZ LES DOCUMENTS PERTINENTS

3

SOUMETTEZ VOTRE DEMANDE OFFICIELLE D'ASSISTANCE  
[oaciq.com/demandeassistance](http://oaciq.com/demandeassistance) OU [assistance@oaciq.com](mailto:assistance@oaciq.com)

L'équipe prendra votre situation en charge, analysera la nature du litige, identifiera le traitement à lui accorder et vous accompagnera tout au long du processus.

# BIEN INFORMÉ

# MIEUX PROTÉGÉ

L'OACIQ met à votre disposition de multiples outils afin de vous renseigner :



[oaciq.com](http://oaciq.com)



Guides de l'acheteur et du vendeur



Registre des titulaires de permis



Info OACIQ 1 800 440-7170



**OACIQ**

ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION  
DU COURTAGE IMMOBILIER DU QUÉBEC